

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2016)  
**Heft:** 2138

**Artikel:** Luzius Wasescha, l'honneur et le courage : hommage à un grand serviteur de la Suisse et ami de DP  
**Autor:** Guyaz, Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023475>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de l'utilisation des boissons spiritueuses s'avère dès lors très complexe. Il est confié à la [Régie fédérale des alcools](#) qui avait notamment les tâches suivantes:

- Fixer les quantités d'alcool à haut degré à produire et importer, le livrer à ses clients et en contrôler l'utilisation. Imposer l'alcool utilisé pour la fabrication de boissons spiritueuses, contrôler la dénaturation. Il ne reste aujourd'hui qu'un seul des quatre entrepôts dont elle disposait. Bien qu'elle ait déjà autorisé des utilisateurs à importer directement, la révision du mois dernier supprime formellement son monopole d'importation. Alcosuisse, son service chargé du commerce de l'éthanol, privatisé, restera à disposition de sa clientèle.
- Gérer le marché des fruits à pépins, en soutenant la consommation de pommes et de poires et en cherchant d'autres débouchés que la distillation, notamment par la fabrication et l'exportation de concentrés. Depuis une dizaine d'années, la politique de prix, pour les fruits comme pour les pommes de terre, est

passée sous la responsabilité de l'Office fédéral de l'agriculture.

- L'imposition de boissons spiritueuses importées se fait à la frontière, par les douanes, ou, pour les entreprises disposant d'un entrepôt fiscal, à leur sortie, par la Régie des alcools.
- La Régie des alcools contrôle les distilleries, les quantités produites et prélève l'impôt, à la production ou, si l'entreprise dispose d'un entrepôt fiscal, au moment où les spiritueux sont mis sur le marché.
- Elle contrôle les distilleries à façon et prélève l'impôt sur l'alcool ou, pour les paysans, enregistre les quantités produites et impose les spiritueux mis sur le marché.

Dans l'ensemble, ces tâches ne changeront pas avec leur rattachement à l'Administration des douanes plutôt qu'à la Régie des alcools, supprimée comme le veut la [modification de la loi sur l'alcool](#) du 30 septembre 2016. Elles continueront probablement à être exécutées par les mêmes fonctionnaires.

En revanche, l'on doit

s'interroger sur l'efficacité des interventions de l'Administration fédérale des douanes en vue de faire respecter à la fois les interdictions de faire commerce de [l'article 41](#) et les limitations de la publicité de [l'article 42b](#), si importantes dans la lutte contre les abus d'alcool. La question est d'autant plus pertinente que la récente révision n'a pas retenu les quelques mesures que le Conseil fédéral proposait dans son [projet de loi](#) du 25 janvier 2012 sur le commerce de l'alcool, en matière de publicité et de restriction de ventes.

Reste à espérer que l'Administration fédérale des douanes qui, en matière de tabac et de bière, avait la responsabilité de prélever l'impôt, mais ne s'est guère engagée au-delà, se sente davantage concernée par la lutte contre les abus d'alcool. Elle se devra d'exercer les responsabilités que lui donne la loi sur l'alcool en matière de santé publique comme aura su le faire la Régie, en dépit des pressions d'entreprises, notamment multinationales, habituées à défendre leurs intérêts sans aucune retenue.

## Luzius Wasescha, l'honneur et le courage

Hommage à un grand serviteur de la Suisse et ami de DP

Jacques Guyaz - 21 octobre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30131>

[Luzius Wasescha](#) est décédé lundi 17 octobre. Son nom était

peu connu du grand public, mais tous ceux qui sont

proches du monde de l'économie, de la diplomatie et

de la politique l'estimaient et le respectaient.

Cet ancien ambassadeur de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) était un vrai libéral, sûr des bienfaits du libre-échange et tout aussi convaincu de la nécessité de règles et d'un encadrement indispensables pour garantir l'égalité de traitement. Aujourd'hui l'OMC est mise de côté. Elle n'intéresse plus les Etats, faute d'accord global. L'heure est aux traités de libre-échange négociés dans l'opacité de pays à pays ou de bloc à bloc - tout le contraire de ce que souhaitait Luzius Wasescha.

Il était proche de *Domaine Public*, n'en partageait sans

doute pas tous les combats, mais le dialogue et la curiosité mutuelle ont toujours été présents. Le dernier papier qu'il nous a donné le 15 octobre 1998 était prophétique et pourrait pratiquement être publié à l'identique dix-huit ans plus tard.

Intitulé *Les moyens de relever les défis de la globalisation*, il met l'accent sur la nécessité d'intégrer les pays les moins avancés au système économique de la planète et souligne que la mondialisation est aussi le produit de l'évolution technique et de l'informatique. Il écrivait que «*le choix de la communauté des Etats se résume à une globalisation sauvage ou à une globalisation accompagnée de règles de droit international*

*public*». Hélas, la balance a plutôt penché vers le premier terme de l'alternative.

Mais le plus bel hommage que l'on peut rendre à Luzius Wasescha l'a été dans un bref article d'André Gavillet publié en date du 26 avril 2007. Sous le titre *Un ambassadeur courage*, il rend compte d'une interview donnée par Luzius Wasescha qui abandonne son devoir de réserve pour s'en prendre au refus de la Suisse d'entamer des négociations fiscales avec l'Union européenne sur l'imposition par les cantons des sociétés boîtes aux lettres. André Gavillet conclut son texte par «*L'honneur est sauf par le courage d'un ambassadeur*». Nous n'avons rien à ajouter.

## Expresso

### Cherchez l'erreur

Le groupe de presse Tamedia a annoncé le licenciement de 24 journalistes à *24 Heures* et à la *Tribune de Genève*. En 2015, il a engrangé un bénéfice net de 334 millions de francs, au premier semestre 2016 de 55,8 millions. Son directeur général a vu passer sa rémunération de 3,08 millions en 2014 à 6,1 millions en 2015. | *Jean-Daniel Delley, 13.10.2016*

### Rupture avec le capitalisme

C'est l'objectif inscrit dans le Programme du PSS depuis octobre 2010. Un objectif nettement plus radical que la rupture avec le néo-libéralisme alors préconisée par le Comité directeur. Mais un objectif partiellement réalisé par un acteur imprévu: la Banque nationale suisse.

En percevant un intérêt négatif sur les avoirs en compte de virement des banques, la BNS renonce non seulement à la lutte contre l'inflation et contre les placements improductifs, ses priorités traditionnelles, mais aussi à ce principe cardinal du capitalisme qu'est une stimulante rémunération des capitaux. | *Yvette Jaggi, 15.10.2016*